

**COMMON MARKET
FOR EASTERN AND SOUTHERN AFRICA**

**MARCHÉ COMMUN
DE L'AFRIQUE
ORIENTALE ET
AUSTRALE**



محكمة العدل

COUR DE JUSTICE

COMESA



Tel. : +260762457594
E-mail :
info@comesacourt.org

COURT OF JUSTICE

**COMESA Centre
Ben Bella Road
P.O. Box 30051
LUSAKA 10101
Zambia**

OFFICE OF THE REGISTRAR

**APPEL D'OFFRES
POUR LA FOURNITURE DE SERVICES
DE LOCATION DE VÉHICULES
(SUR LA BASE D'UN ACCORD-CADRE)**

Numéro de référence de l'appel d'offres : CJC/PRM/LUN/3/12/23

Décembre 2023

A. Contexte de l'appel d'offres

La Cour de justice du COMESA (CJC) entreprend une procédure de passation de marché primaire par le biais d'un appel d'offres concurrentiel en vue de conclure un (des) accord(s)-cadre(s) pour des services de location de véhicules.

La CJC invite à présent les hôtels éligibles jouissant d'une forte position sur le marché à soumettre des offres en vue de conclure un accord-cadre pour la fourniture de services d'hébergement hôtelier et d'installations de conférence conformément aux exigences de la CJC pour des lots dans trois (3) pays, comme décrit dans le document d'appel d'offres.

Le contrat sera conclu avec trois établissements hôteliers dans chaque pays, comme indiqué dans le document d'appel d'offres.

Les soumissionnaires ne présentent qu'une seule offre pour le pays dans lequel ils sont enregistrés et exercent leurs activités. La durée de l'accord-cadre est de DEUX ans. Toutefois, la conclusion d'un contrat-cadre n'impose pas à la CJC l'obligation d'acquérir les services dans le cadre d'un contrat sur appel d'offres. La conclusion d'un accord-cadre ne garantit pas qu'un prestataire de services se verra attribuer un marché sur appel d'offres.

Les questions ou requêtes de renseignements peuvent être soumises à l'adresse électronique suivante : esimon@comesacourt.org avec copie à : Lsinnary@comesacourt.org au plus tard **le 8 janvier 2024** à 17h00 (heure sud-africaine).

Les soumissionnaires intéressés à présenter une offre peuvent notifier la CJC à l'adresse ci-dessus afin que des éclaircissements sur les questions posées puissent être partagés avec eux. Les éclaircissements seront fournis avant la fermeture des bureaux **le 15 janvier 2024**.

Les offres doivent être transmises par voie électronique à l'adresse procurement@comesacourt.org avec copie à : info@comesacourt.org au plus tard **le 4 février 2024** avant 17H00, heure sud-africaine, en indiquant clairement "**Tender for Car Hire Services**" (Appel d'offres pour les services de locations de véhicules) dans l'intitulé de l'e-mail.

COUR DE JUSTICE DE COMESA

SECTION I - INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

B. Introduction

SECTION I - INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

C. Introduction

1. **Généralités**
 - 1.1 La Cour de justice du COMESA invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter des offres sous pli fermé pour la fourniture de services dans le cadre des lots suivants :
 - (a) *Lot 1 : Services de location de véhicules à Lusaka (Zambie).*
 - (b) *Lot 2 : Services de location de véhicules à Nairobi (Kenya).*
 - (c) *Lot 3 : Services de location de véhicules à Kigali (Rwanda).*
 - 1.2 Les soumissionnaires ne sont autorisés à participer qu'à **un seul** lot.

C. Appel d'offres

2. **Contenu de l'appel d'offres**
 - 2.1 Le présent appel d'offres décrit la procédure, les biens/services requis et les conditions du présent marché. Il contient les éléments suivants :
 - (a) Les instructions aux soumissionnaires ;
 - (b) Le cahier des charges (spécifications techniques) ;
 - (c) Une liste des services et un barème des prix ;
 - (d) Un formulaire de lettre de soumission d'offre.
 - 2.2 Les soumissionnaires doivent examiner les instructions, les documents types et les spécifications fournis dans l'appel d'offres.

3. Critères d'éligibilité

3.1 Les soumissionnaires sont tenus de répondre aux critères suivants pour être éligibles :

- (a) Être habilités à passer conclure un contrat (les soumissionnaires doivent être légalement constitués dans le pays où ils exercent leurs activités) ;
- (b) Ne pas être insolvable, en redressement judiciaire, en faillite, en liquidation ou faire l'objet d'une procédure judiciaire pour l'une de ces raisons ;
- (c) ne pas faire l'objet d'une suspension ou d'une exclusion de leurs activités commerciales des marchés publics par un organisme compétent ayant le pouvoir de sanctionner ;

3.2 Les soumissionnaires doivent présenter des copies des documents suivants pour être considérés comme conformes et éligibles à l'appel d'offres :

- (i) Une licence commerciale valide ou équivalent ;
- (ii) Un certificat d'enregistrement valide ou équivalent ;
- (iii) Une attestation de paiement des taxes en cours de validité ;

4. Droits et taxes :

4.1 Les prix indiqués doivent être nets de droits de douane et de taxes. En tant qu'institution du COMESA, la CJC est exonérée de tous les impôts directs, à l'exception des frais de services publics, et est exonérée des droits de douane et des frais de nature similaire.

5. Calendrier de livraison :

5.1 La livraison se fait conformément au bon de commande. Le nombre exact de véhicules requis est spécifié dans le bon de commande.

6. Conditions de paiement :

6.1 Aucun paiement anticipé n'est effectué. Le paiement est effectué le dernier jour de la prestation de services après présentation de la facture pour les services offerts.

- 6.2 Toute commande résultant de l'accord-cadre attribuée dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres fait l'objet d'un bon de commande.

D. Préparation des offres

7. **Langue** 7.1 L'offre et toute la correspondance y afférente doivent être rédigées en anglais.

8. **Documents de l'offre** 8.1 L'offre doit contenir les documents suivants :

- (a) Une lettre d'offre écrite, signée et datée ;
- (b) Le barème de prix et les quantités, datés et signés.

9. **Offre** 9.1 Les soumissionnaires doivent indiquer dans la lettre de soumission le lieu de livraison et la nature du prix :

- (a) Hors taxes et sans droits de douane ;
- (b) Taxes et droits listés séparément.

- 9.2 Les soumissionnaires remplissent le bordereau des prix et des quantités fourni avec l'appel d'offres, en indiquant les services dans l'espace requis, les prix unitaires pour chaque article et le lieu proposé pour l'exécution du contrat.

10. **Monnaie de l'offre** 10.1 L'offre est libellée en dollars des États-Unis (\$US).

11. **Validité des offres** 11.1 Les offres doivent être valables pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de clôture de l'appel d'offres.

12. **Livraison** 12.1 Les prix doivent être indiqués pour le lieu indiqué.

E. Présentation des offres

13. **Scellement et marquage des offres** 13.1 Les soumissionnaires doivent présenter leurs documents d'offres protégées par un mot de passe par courrier électronique, comme suit :

Veillez les adresser à l'acheteur et inscrire le numéro de référence de l'appel d'offres et le numéro de lot de l'offre dans l'objet du courriel et soumis à l'adresse suivante :

Madame la Greffière
Cour de justice du COMESA
Courriel : procurement@comesacourt.org
avec copie à : info@comesacourt.org

- 14. Date limite de dépôt des offres**
- 14.1 Les offres doivent être reçues par l'acheteur à l'adresse indiquée au paragraphe 13.1 à la date et à l'heure indiquées au paragraphe 15.1.
- 14.2 Toute offre reçue par l'acheteur après la date et l'heure limites de dépôt fixées au paragraphe 15.1 sera rejetée.

F. Ouverture et évaluation des offres

- 15. Ouverture des offres par l'acheteur**
- 15.1 Les offres doivent être transmises par voie électronique à l'adresse indiquée au paragraphe 13.1 au plus tard **le 4 février 2024** à 17H00, heure sud-africaine. Les offres tardives seront rejetées.
- 16. Évaluation et comparaison des offres**
- 16.1 L'acheteur évaluera et comparera les offres comme suit :
- (a) Vérifier la conformité de l'offre avec les spécifications techniques et le délai de livraison ;
 - (b) Vérifier les éventuelles erreurs arithmétiques. Par exemple, si l'offre en chiffres est différente de l'offre en lettres, c'est le montant en lettres qui prévaut. S'il y a une différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire et la quantité, le prix unitaire prévaut et le prix total est corrigé ;
 - (c) Le dépouillement des offres ainsi obtenues.
- 17. Offre la mieux évaluée :**
- 17.1 L'offre la mieux évaluée est l'offre la moins chère, éligible et techniquement adaptée.

G. Attribution du marché

- 18. Attribution du marché** 18.1 L'acheteur attribue le marché au soumissionnaire dont l'offre est jugée largement conforme aux exigences de l'appel d'offres et dont le prix *évalué* est le plus bas, c'est-à-dire fondé sur la qualité des services proposés conformément au cahier des charges.
- 19. Notification de l'attribution** 19.1 Avant la notification de l'attribution du marché constituant la formation du contrat, une notification de l'intention d'attribuer le marché sera communiquée à tous les soumissionnaires. Le marché sera attribué dix (10) jours après la date de transmission de la notification d'intention d'attribution, s'il n'y a pas de contestation pendant la période de statu quo.
- 20. Signature du contrat** 20.1 Dans les quinze jours suivant la notification d'attribution, l'acheteur signera et datera l'accord-cadre et le renverra au soumissionnaire.
- 21. Fraude et corruption** 21.1 Les personnels de l'acheteur et des soumissionnaires doivent respecter les normes éthiques les plus élevées, tant au cours de la procédure de sélection que tout au long de l'exécution du marché. En application de ce principe, ils doivent s'abstenir à tout moment de toute pratique de corruption ou frauduleuse. La corruption et les pratiques frauduleuses sont définies comme suit :
- (i) "Pratique de corruption" : le fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, toute chose de valeur pour influencer l'action d'un agent public dans le cadre de la procédure de sélection ou de l'exécution d'un contrat ;
 - (ii) "Pratique frauduleuse" signifie une fausse déclaration ou une omission de faits dans le but d'influencer un processus de sélection ou l'exécution d'un contrat ;
 - (vii) "Pratiques collusoires", un système ou un arrangement entre deux ou plusieurs soumissionnaires, avec ou sans la connaissance de l'emprunteur, visant à fixer les

prix à des niveaux artificiels et non concurrentiels ;

21.2 L'acheteur rejettera une proposition d'attribution s'il établit que le soumissionnaire recommandé pour l'attribution s'est livré, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, à des pratiques de corruption, frauduleuses, collusoires ou coercitives dans le cadre de la concurrence pour l'attribution du marché en question.

22. Contestation des offres

22.2 Les soumissionnaires ne peuvent contester les résultats d'une passation des marchés que conformément aux règles établies dans le système de contestation des offres prévu dans le règlement relatif à la passation des marchés de la CJC.

SECTION II. EXIGENCES TECHNIQUES.

1. Le véhicule doit appartenir à l'une des quatre catégories suivantes : véhicules à quatre roues motrices, minibus Mercedes Benz et berlines, en fonction de la nature de chaque mission.
2. Les véhicules satisfont aux exigences suivantes :
 - (a) Être propres, à l'intérieur comme à l'extérieur, et dépourvus de toute odeur désagréable ;
 - (b) Être aptes à circuler et en bon état ;
 - (c) Être équipés d'articles de sécurité nécessaires, notamment un extincteur, des ceintures de sécurité, une roue de secours, un cric mécanique et des outils à main de base ;
 - (d) Être conformes aux exigences applicables en matière d'assurance, de sécurité ou d'autres véhicules automobiles ;
 - (e) Être enregistrés auprès d'une entreprise de remorquage réputée disposant d'une assistance sur appel et sur la route 24 heures sur 24 ; et,
 - (f) Être immatriculés pour être utilisé pendant la durée du contrat, avec les documents d'immatriculation dans le véhicule et les plaques d'immatriculation/de numéro d'immatriculation apposées sur le véhicule comme l'exige la loi.

3. Le conducteur :
- (a) est correctement formé à la conduite et à l'entretien du véhicule ;
 - (b) est suffisamment expérimenté, avec au moins 5 ans d'expérience en tant que conducteur ;
 - (c) est titulaire d'un permis de conduire un véhicule automobile, notamment pour le transport de passagers, s'il existe ;
 - (d) connaît les itinéraires et les destinations locales ;
 - (e) porte une tenue vestimentaire correcte pendant les heures d'ouverture ; et
 - (f) fait preuve à tout moment d'une courtoisie élémentaire envers les passagers, les autres automobilistes et les autorités routières.

SECTION III : BARÈME DE PRIX

Lot no Intitulé du lot

Numéro d'article	Description des services	Commentaires des fournisseurs et spécifications si elles sont différentes	Unité	Qté	Tarif en \$US
1	Location quotidienne de véhicule dans la ville de Lusaka/Nairobi/Kigali* avec chauffeur et carburant (véhicules 4X4 similaires à Pajero ou Toyota Land Cruiser)		Jour	1	
2	Location de véhicule par jour en dehors de la ville de Lusaka/Nairobi/Kigali avec chauffeur et carburant (véhicules 4X4 similaires à Pajero ou Toyota Land cruiser)		Jour	1	
3	Location journalière de véhicule dans la ville de Lusaka/Nairobi/Kigali avec chauffeur et carburant. (Minibus/camionnette avec un nombre de place assises de 8 personnes)		Jour	1	
4	Location journalière d'un véhicule en dehors de la ville		Jour	1	

	de Lusaka/Nairobi/Kigali avec conducteur et carburant. (Minibus/camionnette dont le nombre de places assises est de 8 personnes)				
5	Location journalière de véhicule dans la ville de Lusaka/Nairobi/Kigali avec chauffeur et carburant (véhicules similaires à Mercedes Benz)		Jour	1	
6	Location journalière d'un véhicule en dehors de la ville de Lusaka/Nairobi/Kigali avec chauffeur et carburant (Véhicules similaires à Mercedes Benz) Jour		Jour	1	
7	Location mensuelle d'un véhicule dans la ville de Lusaka/Nairobi/Kigali avec chauffeur et carburant (véhicules similaires à Toyota Corolla)		Jour	1	
8	Location mensuelle d'un véhicule en dehors de Lusaka/Nairobi/Kigali avec chauffeur et carburant (Véhicules similaires à Toyota Corolla)		Jour	1	

* Veuillez supprimer les villes qui ne sont pas concernées/applicables.

Les prix/tarifs indiqués sont :

Offre autorisée par :

Signature : _____ Nom : _____

Occupation : _____ Date ____/____/____

Autorisé pour le compte de la société : _____

Timbre/cachet de la société : _____

SECTION IV - EXEMPLES DE FORMULAIRES

Lettre de soumission des offres

Numéro de référence du marché : **CCJ/PRM/LUN/3/12/23**

1. Nous proposons de fournir les services énumérés ci-dessous conformément aux conditions énoncées dans l'appel d'offres susmentionné.
2. Nous confirmons que nous sommes éligibles pour participer au marché pour le lot no..... et que nous répondons aux critères d'éligibilité spécifiés dans l'appel d'offres.
3. La période de validité de notre offre est de..... jours
4. Nous confirmons que les prix indiqués dans la liste des services et le barème de prix sont fixes et fermes pour la durée de la période de validité et ne feront pas l'objet d'une révision ou d'une variation.
5. Nous confirmons en outre que nous avons la possibilité/capacité de fournir ou de mobiliser davantage de chambres et d'espaces de conférence en fonction des besoins de la CJC.
6. Devise ou monnaie de l'offre